

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 09 décembre 2020

### DELIBERATION

**2020/70      LABO CITOYEN – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE L'ATELIER CITOYEN ET INTEGRATION DE L'ATELIER DES SAGES**

Par délibération n° 18/131 du 6 avril 2018, il a été décidé la mise en place de nouvelles instances de démocratie participative à Lomme : l'Atelier Citoyen, l'Atelier des Enfants, ainsi que la mise en place d'une plateforme de consultation citoyenne numérique. L'ensemble a été regroupé sous un seul et même label, le Labo Citoyen.

Lomme, riche d'une histoire citoyenne, souhaite poursuivre ce processus démocratique et améliorer davantage la qualité de la participation citoyenne, en faisant vivre le dialogue citoyen à hauteur des projets de la commune et de l'attente des Lommois(es).

Composé de 45 membres permanents, élus pour 2 ans, l'Atelier Citoyen proposait à des membres non élus, des « éphémères » de participer, de manière temporaire, aux réflexions afin d'alimenter les échanges. La participation des éphémères a été fructueuse durant deux années. Aussi pour permettre au plus grand nombre de partager, de co-construire les projets à venir avec la Ville, tout en s'adaptant aux évolutions sociales locales et à de nouveaux modes de vie, il est proposé de modifier la composition de l'Atelier Citoyen. Celui-ci ne sera plus composé de membres élus et ouvrira l'ensemble de ses réflexions aux « éphémères », soit à tous les habitants qui souhaitent s'impliquer dans les groupes de travail, en fonction de leurs appétences pour les sujets proposés et émettre un avis sur des sujets majeurs d'intérêt local, et participer ainsi aux prises de décisions municipales.

Par ailleurs, le Conseil des Sages n'a plus d'existence depuis mars 2020 car il était lié au mandat 2014-2020. Afin de garder une cohérence entre les instances, tout en continuant de solliciter la vision des seniors sur la vie de la Cité, il est proposé de refonder ce dispositif et de l'intégrer au Labo citoyen en qualité d'Atelier des sages.

#### **L'Atelier Citoyen :**

##### *Fonctionnement :*

Appel à participation par le biais des moyens de communication de la Ville : Facebook de la Ville, site internet, magazine municipal, affichage municipal.

La durée des réflexions sera variable. Chaque groupe de travail sera présidé par l' élu délégué à la thématique choisie et l' élu à la Démocratie Participative. Ceux-ci fixeront le calendrier de la concertation.

Toute concertation sera finalisée par un document de synthèse présenté au Maire et aux élus délégués et sera consultable sur le site de la Ville.

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'Atelier Citoyen, chaque participant devra respecter la charte d'engagement ci-annexée.

### **L'Atelier des Sages :**

#### *Composition :*

Un élu préside cet atelier

20 personnes tirées au sort suite à appel à candidature

10 à 15 personnes tirées au sort pour constituer une liste complémentaire

#### *Fonctionnement:*

Les sages se réunissent autour des mêmes problématiques que celles proposées à l'Atelier Citoyen et ce afin de prendre en compte la réflexion des seniors et leurs propositions en faveur du bien commun et en particulier pour l'ensemble des aspects de la vie des aînés dans la ville.

Un animateur expert sera désigné afin d'animer les groupes de travail.

#### *Durée du mandat :*

Les membres de l'Atelier des Sages le sont pour une durée de 3 ans. Leur mandat est renouvelable une fois maximum.

En cas de vacance de siège (maladie, décès, démission...), le membre sera remplacé automatiquement par un suppléant dans l'ordre du tableau de tirage au sort.

Le Conseil Communal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le renouvellement de l'Atelier citoyen pour le mandat 2020-2026
- ◆ **ADOPTER** les modifications apportées au fonctionnement de l'Atelier citoyen figurant ci-dessus
- ◆ **APPROUVER** la charte de l'Atelier citoyen ci-annexée
- ◆ **APPROUVER** l'intégration de l'Atelier des Sages au Labo Citoyen
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : M. DHELIN - Mme DELEPLANQUE - Mme Louise ROBIN - M. LEROY

Fait et délibéré à Lomme, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme

